

**PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION
D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire indique que, par courrier en date 5 novembre 2022, Madame Béatrice CONTI l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale à compter de ce même jour.

Conformément à l'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Madame la Préfète de la Loire en a été informée.

Conformément à l'article L. 270 du code électoral, Madame Marlène RICHARD, suivante immédiate sur la liste unique « Bien vivre à St Cyr » dont faisait partie Madame Béatrice CONTI lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

A ST-CYR-LES-VIGNES, le 9 novembre 2022

Le Maire,
Gilles COURT

